



# *Le petit journal de Valezan*

## **Petit bilan de fin d'année**

*Cette année aura été marquée par plusieurs travaux importants dans le village : première tranche de l'assainissement et réseau d'eau potable du secteur de l'église, carrefour de la RD 86, captage définitif de la source de la Tuerna, finalisation sur la route de la Leissière. Les adjoints et conseillers responsables de ces questions n'ont pas compté leur temps et leurs efforts pour veiller à leur bon déroulement et réfléchir, mettre en œuvre les solutions les plus économiques et les meilleures pour le village. Je tiens à les remercier pour leur aide précieuse et je crois que tout le village s'associe à ces remerciements. Merci aussi à tous les riverains et propriétaires qui ont travaillé en bonne entente avec la commune, dans l'intérêt de tous.*

## **Du pain sur la planche pour l'an prochain :**

*Il faudra bien sûr poursuivre sur les opérations d'assainissement, trouver avec les services départementaux une solution définitive, pour l'épuration. Une deuxième tranche de travaux est envisagée sur la route de la Leissière ainsi que des travaux divers d'entretien dans le village. Il faut aussi réviser le P.O.S., élaborer un P.L.U. : c'est une entreprise qui ne peut pas être menée à bien avec précipitation. Certains propriétaires ont déjà fait connaître leurs désirs de changement de classement selon les différentes zones, d'autres leurs projets de construction, d'installation. Il est évident que les besoins en terrains constructibles sont très importants : chacun connaît les difficultés dans la vallée pour se loger et la flambée du prix du foncier, les besoins aussi en logement locatifs ...Mais la définition d'un P.L.U., si elle doit les intégrer, ne peut pas se faire uniquement en additionnant les demandes des particuliers qui sont parfois contradictoires : il faut en même temps permettre le développement du village et préserver son authenticité, notamment sa vocation agricole, il faut respecter bien sûr l'encadrement réglementaire, trouver un schéma cohérent avec les réseaux routiers et d'eaux potable et usées...Un vrai casse-tête !, nécessaire pourtant, qui supposera évidemment discussions et différentes étapes.*

*En attendant, profitons de cette période de fêtes et de convivialité pour retrouver l'énergie dont nous aurons tous besoin, pour la prochaine année.*

## **Joyeuses fêtes et meilleurs vœux à tous !**



*Pour le Conseil municipal, le 18/12/05 : Véronique Gensac*

#### **Horaires d'ouverture de la mairie :**

Laurence complétant son service à la Mairie pendant la saison d'hiver par un autre emploi, **voici les nouveaux horaires d'ouverture :**  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 10h30,  
Mercredi de 15h à 17h

#### **« Savoyards dans le Monde »**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie est à l'initiative d'un réseau de communication pour créer des liens entre Savoyards de Savoie et Savoyards vivant à l'étranger, faciliter les contacts et permettre l'ouverture de la Savoie sur le monde.

Dans ce cadre, elle collecte les adresses des Savoyards à l'étranger et demande aux Mairies de participer à cette opération. Si vous connaissez donc des adresses de savoyards qui seraient intéressés par cette opération, vous pouvez les faire connaître à la mairie qui les transmettra à la Chambre de Commerce.

#### **Hermine**



**La partie sportive de l'édition 2006 aura lieu le 29 janvier et ce sera le tour de Valezan d'organiser la course de raquettes.**

Tous les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'organisation de la course, à la préparation du repas

Le samedi 28 une animation culturelle pour découvrir d'autres montagnes, cette année le Kurdistan, et d'autres habitants de la montagne se déroulera à la Côte d'Aime autour de la projection d'un film d'une réalisatrice Kurde : « Les Bérîtans ».

#### **Réserve communale**

Voici les intentions par la Circulaire du Ministère de l'intérieur du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile. Il

s'agit de mettre en place, pour l'instant à titre expérimental et facultatif, un nouvel outil de mobilisation civique, ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations : les réserves communales de sécurité civile.

L'objectif de la création de la réserve communale de sécurité civile est de permettre au Maire d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément en situation de catastrophe ou de crise. Bénévole, facultative et placée sous la seule autorité du maire, elle est chargée d'apporter son concours au maire pour contribuer à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en oeuvre du plan communal de sauvegarde, pour veiller à l'information et à la préparation de la population, pour participer aux actions de prévention des risques menées par la commune, pour prendre en charge l'assistance matérielle aux personnes sinistrées, pour les aider dans leurs démarches administratives.

La réserve communale est créée par délibération du conseil municipal (art. L.1424-8-2). Elle est prise en charge financièrement par la commune et placée sous l'autorité du maire. Avant de prendre une telle délibération, le conseil voudrait d'abord savoir si des volontaires existent à Valezan. Si vous êtes intéressé(e), faites le savoir à la Mairie et vous pouvez avoir plus de détails sur le site : <http://www.securisme.net/article215.html>

#### **Cérémonie du 11 novembre**

En l'absence de messe cette année à Valezan, il a semblé préférable aux Anciens combattants de se joindre à la cérémonie de la Côte d'Aime. Après les avoir consultés, la mairie a n'a donc pas organisé de cérémonie cette année. Ce petit rappel sera l'occasion pour tous de faire l'effort de mémoire qui est dû aux morts pour la France.



## Auberge communale

### **Depuis le 1er novembre, Gabriel et Francine ont pris leurs fonctions.**

Beaucoup de Valezanais ont pu déjà apprécier l'accueil chaleureux, la diversité des menus, les pizzas, les boules de pains, les plats à emporter et le grand choix de la carte. A l'image de la soirée « Paella », des animations auront lieu régulièrement autour d'un plat typique et les concours de belote ont repris.

Le repas du CCAS a eu lieu le 15 décembre : seul reproche entendu : « c'était trop copieux. » Grâce à l'ASADAC, le bureau conseil du Conseil Général, nous avons pu sauver la saison d'hiver et l'auberge a pu rouvrir à la fin des congés des anciens délégués.

### **Voici quelques éléments de réponse à des questions légitimes à propos du départ des anciens délégués :**

Ce sont eux qui ont décidé de partir et qui nous ont annoncé ce départ fin septembre, mais ils étaient parfaitement libres de rester.

Malgré les liens d'amitié qui avaient pu se nouer, le conseil ne pouvait accéder à leurs demandes de baisser le loyer et a fait prévaloir l'intérêt de la commune avant toute autre considération.

D'une part, parce que nous n'avions tout simplement pas le droit de le faire : la commune a pu récupérer une partie de la TVA sur les travaux de rénovation de l'auberge, mais cela impliquait le respect des loyers prévus pour la convention. Les délégués le savaient depuis le début de leur engagement. A ce propos, et contrairement à ce qui a pu être dit, la commune n'a pas augmenté le loyer : elle a respecté les redevances, au centime près, qui étaient prévues par un échancier, annoncées dans la convention d'affermage et acceptées par les délégués au moment de leur signature. Elle n'a pas hésité, à financer plusieurs investissements conséquents lorsque les demandes ont été faites (chambre froide, lave-verres...), ce qu'elle n'était pas obligée contractuellement de faire.

D'autre part, parce qu'il ne nous a pas semblé justifié de baisser ce loyer : alors que nous n'avions fait encore aucune publicité pour chercher des remplaçants, nous avons déjà trois candidatures ! L'affaire ne doit donc pas être si mauvaise... Si on compare le loyer demandé (un peu plus de 15 000€ pour un an, logement des aubergistes compris) à d'autres (par exemple celui du plan d'eau de Macôt : 10 000€ uniquement pour la saison d'été), il ne nous semble pas trop fort par rapport à l'outil de travail mis à disposition.

Cette volonté unanime du conseil n'a semble-t-il pas été comprise des anciens délégués puisque le premier adjoint qui n'avait pourtant pas compté son temps pour donner la main au fonctionnement de l'auberge s'est fait insulter, les relations sont devenues alors très tendues ; mais ce n'est pas du fait du conseil municipal qui a tout simplement fait respecter la convention qui avait été signée.

Sur le plan juridique, l'ancienne convention a été cédée pour le reste de sa durée, dans les mêmes termes, aux nouveaux délégués, et une nouvelle délégation de service public sera faite pour le 15/12/2006, avec appel à candidatures comme il se doit.

Enfin, la commune a demandé que les éléments de décoration qui ont été emportés soient restitués à l'auberge car c'est bien à l'auberge qu'ils avaient été offerts, -nous avons le témoignage écrit du donateur-, et nous espérons qu'ils réintégreront vite leur lieu naturel.

## Eglise



En réponse à un courrier du juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Nice, chargé du vol qui a eu lieu en février 2004 dans notre Eglise, la commune s'est constituée partie civile. Une lettre a également été adressée à Monsieur le Procureur du Tribunal pour savoir quelles pièces ont été retrouvées et pour qu'elles soient restituées à la commune dès qu'elles ne seront plus nécessaires à l'instruction. Mais pour l'instant, nous ne savons toujours pas ce qui a été retrouvé ni

quand ces pièces pourront rejoindre l'endroit qu'elles n'auraient jamais dû quitter !

### Cyprès

Voici le texte de la délibération prise par le Conseil Municipal :

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-4 autorisant le Maire à prendre les mesures de sécurité qu'impose le cas de danger grave ou imminent, considérant les demandes anciennes et répétées de Madame Pellicier-Bal qui se plaint de la proximité de ce cyprès avec sa toiture et du risque qui, de ce fait, pèse sur sa maison.*

*Après avoir constaté qu'effectivement par vent fort, les branches frôlent la toiture de Madame Pellicier-Bal et sont aussi très proches des autres toitures avoisinantes, Après avoir consulté les Anciens Combattants du village, dans la mesure où ce cyprès avait été planté pour honorer la mémoire des morts de la guerre de 1914/1918, après avoir pris l'engagement de trouver une solution pour rappeler le symbole que cet arbre représente et après avoir constaté que sur les cinq anciens combattants du village, un seul exprime son désaccord avec la proposition du conseil de couper le cyprès,*

*Sur proposition de Madame La Maire, le Conseil Municipal décide, pour des raisons de sécurité, de couper le cyprès situé près de l'église.*



### **L'hiver est là, la neige aussi et c'est tant mieux, mais... quelques petits rappels pour faciliter la vie de tous :**

? il serait bon que tous les véhicules qui ne roulent pas et n'auront pas d'utilité normale cet hiver libèrent les parkings publics qui sont faits pour accueillir des voitures et non pas pour garer tout ce qui peut encombrer ailleurs.

? Un petit coup de pelle, quand c'est chacun son tour et au bon moment, cela peut éviter de grosses fatigues et de grosses colères !

? Les ruelles du village ne sont pas des pistes de luge : vive la luge dans les champs, ce n'est pas ce qui manque à Valezan, et vive la marche debout, sans glissades non désirées dans les voies communes.

**Petit dicton de saison :** « La solidarité, cela fait chaud au cœur ; l'égoïsme cela fait froid et mal dans le dos ! »

J'attends la traduction en patois pour la prochaine édition !

### **Histoires d' »Anciens »**

Je renouvelle mes demandes pour que les « Anciens » transmettent leurs souvenirs : anecdotes, faits divers, recettes, textes de comptines, de chansons, trucs et astuces, photos commentées...

Voici, par exemple, ce qui m'a été raconté à propos de l'hiver 1965-66. qui a laissé en tout cas de forts souvenirs dans les mémoires

*C'est un hiver où il a beaucoup et pendant longtemps neigé.*

*Les ruelles du village étaient pleines de neige et on ne savait plus où la mettre, les chiens couraient sur les toits, les bassins étaient 1,50 m en contrebas des pieds.*

*Il fallait monter sur les toits pour les déneiger car les charpentes travaillaient sous le poids de la neige et de la pluie qui était tombée ensuite. Cela a duré près d'un mois et à la fin, les bras n'en pouvaient plus !*

*Tout le monde redoutait les inondations au moment de la fonte, mais en fait, le vent a soufflé si fort qu'il a tout séché très rapidement et tout s'est bien passé.*



## *Le Père Noël sera à Valezan Mercredi 21 décembre*

*D'après nos informations que nous tenons de source sûre,*

*il devrait arriver vers 15h en bas du village.*

*Et remonter les rues du village jusqu'à l'auberge.*

*Pour qu'il puisse se réchauffer et se reposer un peu, un goûter  
l'attendra et il le partagera avec petits et grands.*

*Bienvenue à tous et à toutes !*

